

I. OBJECTIF

Il s'agit d'organiser les relations entre la composante (ou le service) et le siège au sujet du recrutement des agents contractuels sur DGF.

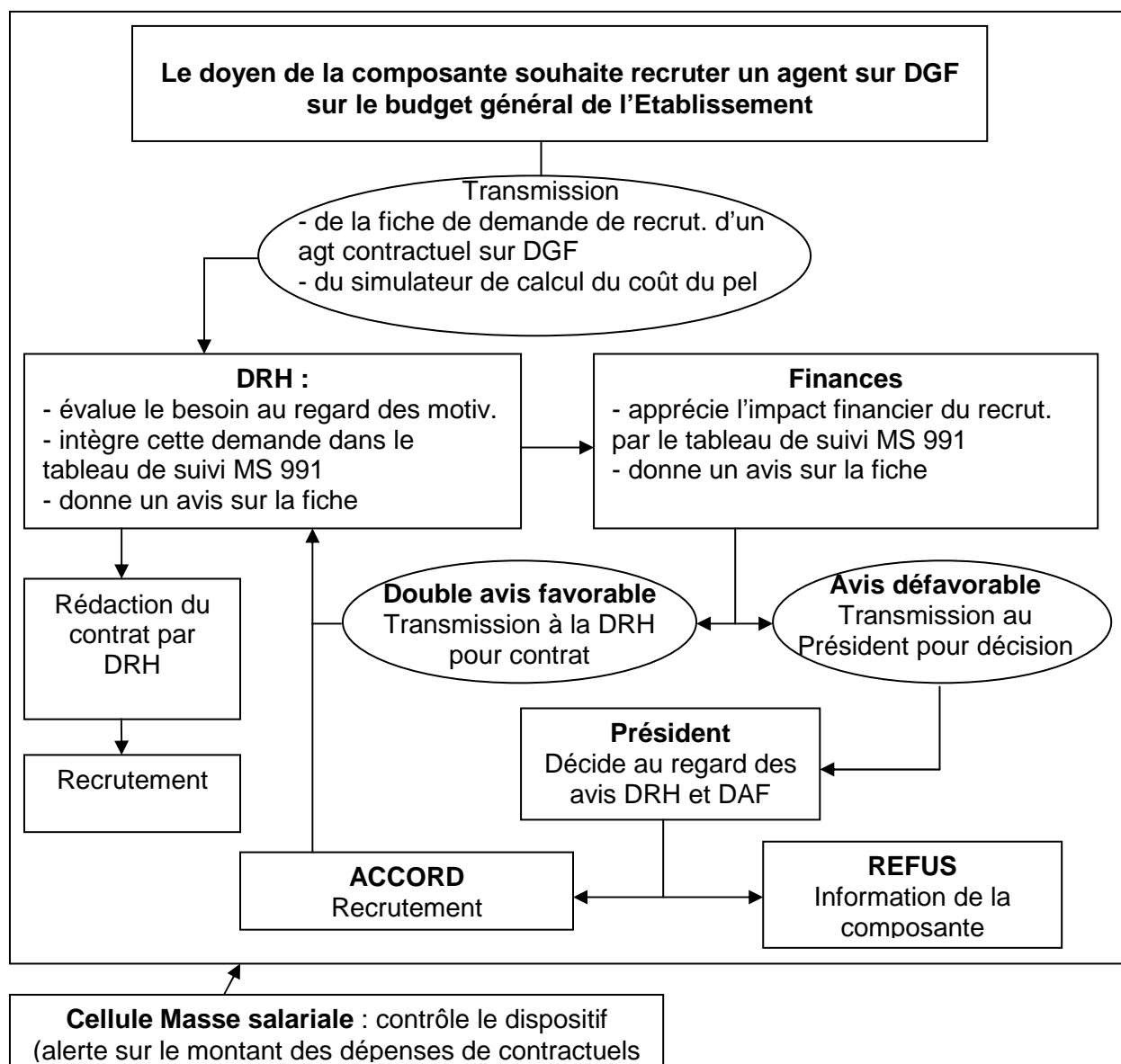
Les agents contractuels sur ressources propres sont recrutés conformément à la procédure PC-DRH 002. Le recrutement des agents contractuels sur DGF nécessite un accord du Président de l'université, accord éclairé par les compétences Ressources Humaines et financières.

II. DOCUMENTS DE REFERENCE ET D'UTILISATION

Fiche de demande de recrutement d'un agent contractuel sur DGF.

Tableau de suivi de la masse salariale payé sur le 991.

III. DEFINITIONS



IV. **MISE EN OEUVRE**

Dès le 1^{er} janvier 2012

V. **DOMAINE D'APPLICATION**

Ressources Humaines et Direction des Affaires Financières.

VI. **EVALUATION DE LA PROCEDURE**

Annuellement à l'occasion de la révision des procédures

| <i>Rév</i> | <i>Rédaction</i> | <i>Vérification</i> | <i>Approbation</i> | <i>Date d'application</i> | <i>Modifications</i> |
|------------|------------------|---------------------|--------------------|---------------------------|----------------------|